

CONSEIL MUNICIPAL du 19 FEVRIER 2021

PRESENTS : MM. PHILIPPE Michel - PINEL Joël - THOMAS Angélique - AUTIN Michel - PORTIER Brigitte - LAUNAY Loïc - LESPERS Gaylord - LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - TRAVERS Didier - LE CAM Gérard - HERVE Ludivine - SALAUN Silvana - VETIL Christophe

ABSENTE : LE GENTIL Monique ayant donné pouvoir à PHILIPPE Michel

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2021 :

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du 15 janvier 2021. M. Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler. Aucune observation n'étant émise, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

LOCATION DES ANCIENS LOCAUX DU CABINET DENTAIRE A L'ASSOCIATION CENTRE DE SANTE DU PORHOËT :

Le conseil municipal décide de louer le local de l'ancien cabinet dentaire à l'association Centre de Santé du Porhoët à compter du 1^{er} juillet 2021 et arrête un loyer de 1080 € pour le semestre révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction

AIRES DE JEUX DU CHAUCHIX ET DE L'ETANG – CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LE CONTROLE DES INSTALLATIONS :

Mme PORTIER rappelle que 2 aires de jeux existent sur notre commune : au stade du Chauchix et à l'étang, et qu'une vérification de ces installations a été faite en 2018. Elle indique qu'il est nécessaire de réaliser une nouvelle vérification des installations cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de la société SOCOTEC pour un montant ht de 240 € pour les 2 aires

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE :

Le Maire explique le dispositif « argent de poche » qui permettrait aux jeunes trinitais de 16 à 18 ans, de réaliser de petits travaux sur le territoire communal, pendant les congés et vacances scolaires d'été, en échange d'une indemnité.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience,
- Les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- Découvrir les structures municipales et des métiers,
- Valoriser le travail effectué par ces jeunes.

Ces chantiers revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes dans une démarche citoyenne et contribuent à favoriser les liens intergénérationnels.

Les modalités :

- chaque mission a une durée de 3 heures maximum plus 30 mn de pause
- la durée totale des missions accomplies par un jeune sera limitée à 20 jours par an.
- Versement d'une indemnité de 15 € par jour pour 3 heures de travail : en numéraire avec création d'une régie d'avance ou de préférence en virement. Sur cette question, l'avis du Comptable sera sollicité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise en place du dispositif « argent de poche » à compter des vacances de Pâques et donne tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de ce dispositif

ACCES ZM 233 – RUE MME DE SEVIGNE :

M. AUTIN, adjoint délégué à la voirie, fait un historique de l'aménagement actuel de l'impasse sise Rue Mme de Sévigné, cadastrée ZM 233. Il explique pourquoi il y a quelques années, une partie a été enrobée, pour servir de parking aux enseignants de l'école Saint Joseph, et une partie laissée en sable stabilisé pour permettre l'écoulement de l'eau.

Une discussion s'engage sur la possibilité d'aménager cette voie, en créant en même temps, une liaison douce donnant accès à la salle polyvalente qui serait très utilisées par les collégiens et les élèves de primaire. Ceci oblige la municipalité à acheter un terrain appartenant à Mme NAYL, en partie ou en totalité. Une rencontre est prévue courant mars avec la propriétaire.

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU MORBIHAN – COTISATION 2021 :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune adhère à l'Association des Maires Ruraux du Morbihan depuis 2018 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au titre de l'année 2021.

La cotisation comprend l'adhésion nationale, l'adhésion départementale, l'abonnement au mensuel « 36000 communes »

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association des Maires Ruraux du Morbihan au titre de 2021 pour un montant de 100 €

ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI DU MORBIHAN – COTISATION 2021 :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune adhère à l'Association des Maires et Présidents d'EPCI DU Morbihan depuis de nombreuses années, et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au titre de l'année 2021.

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan au titre de 2021 pour un montant de 205,72 €

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) – ADHESION ANNEE 2021 :

M. Le Maire rappelle que depuis 2017, la commune adhère directement au CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au titre de l'année 2021.

Le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE au titre de l'année 2021 pour un montant de 222,41 € à hauteur de 0,33 € par habitant.

ANCIENNE GENDARMERIE – OFFRE D'ACHAT :

Le Maire fait savoir que les bâtiments de l'ancienne gendarmerie appartiennent au Département, et qu'il est allé les visiter avec M. PINEL, Adjoint.

Mme Solène PERON, Chargée de la gestion du Patrimoine du Département, nous fait savoir qu'un privé souhaite acquérir les bâtiments pour les aménager en 7 logements locatifs. Son offre d'achat est de 50 000 €, en sachant qu'il y a d'énormes travaux de rénovation estimés entre 350 000 € et 400 000 €. Mme PERON précise que la proposition de 50 000 € lui semble faible, au regard de la seule valeur du pavillon du chef de brigade. Elle sollicite le conseil municipal pour savoir si la commune souhaite acquérir le bien.

Après un exposé rapide de M. PINEL sur notre situation financière : recettes à recevoir, montant des projets déjà engagés, le montant des frais d'acquisition de l'ancienne gendarmerie ne sont pas importants mais la réhabilitation des locaux va représenter une somme élevée,

Considérant que l'initiative privée souhaitant investir dans notre secteur est rare,

Après vote à mains levées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire de proposition pour l'achat de l'ancienne gendarmerie.

RESIDENCE DU POINT DU JOUR – RETROCESSION DE LA VOIRIE A LA COMMUNE PAR BRETAGNE SUD HABITAT:

M. Le Maire fait savoir qu'il a rencontré M. BAUDOUIN, représentant le service patrimoine de Bretagne Sud Habitat. L'organisme souhaite céder à la commune à titre gratuit, la voirie lui appartenant, Résidence du Point du Jour. La voirie se compose de 2 rues. Il est vrai qu'une grande partie des 30 logements n'est plus propriété de BSH, car vendue à des privés. De ce fait, il serait plus logique que la voirie devienne propriété de la commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe, mais Bretagne Sud Habitat doit s'engager à refaire à neuf tous les réseaux : eaux usées, eaux pluviales, eau potable, ainsi que l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public, et un nouvel enrobé.

SALLE DE LA PEUPLERAIE – GRATUITE POUR OBSEQUES :

M. Le Maire rappelle que la commune a voté les tarifs appliqués en 2021, pour la location de la salle de la Peupleraie. Il propose au conseil municipal la gratuité de la salle, soit pour l'organisation de la cérémonie lors d'obsèques civiles, soit pour le rassemblement de la famille après les obsèques quand les bars sont fermés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

ELAGAGE ET ABATTAGE DE TILLEULS – PRESENTATION DES DEVIS – CHOIX DE LA PRESTATION ET DU PRESTATAIRE :

Mme PORTIER fait savoir qu'un seul agent travaille actuellement, le second étant en arrêt maladie. Dans les travaux à réaliser, l'élagage des tilleuls était prévu, une nacelle était réservée et il a fallu l'annuler.

Ne pouvant retarder davantage ces travaux, plusieurs solutions ont été étudiées : location d'une nacelle avec chauffeur et l'employé communal ou prestataire travaillant seul.

Après examen du coût de chaque prestation, après examen des devis reçus, le conseil municipal, par 13 VOIX pour et 2 ABSTENTIONS : Confie les travaux à l'entreprise Gwezenn Elagage pour un montant ht de 1400 € (élagage de 41 tilleuls) et demande également l'abattage, le broyage et le nettoyage d'un arbre gênant derrière l'église par cette même entreprise pour un coût de 600 € ht

ECLAIRAGE PUBLIC – CHANGEMENT DES HORAIRES PENDANT LE COUVRE-FEU :

M. Le Maire rappelle qu'à la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été évoqué l'idée de raccourcir la durée de l'éclairage public, le soir, compte tenu du couvre-feu à 18 h. Le Maire fait savoir qu'il a calculé l'incidence financière en arrêtant l'éclairage à 22 h au lieu de 23 h. L'économie est minime.

Une discussion s'engage et certains conseillers municipaux argumentent plus sur l'impact écologique qu'économique. Le conseil municipal est invité à voter. Après vote à mains levées, le conseil municipal par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, décide de diminuer la durée de l'éclairage public le soir, passant de 22 h à 23 h.

Le Maire,

PHILIPPE Michel